

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam, LUCAS Marie-Thérèse pouvoir donné à PINTO Christina, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à FARIA David.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

LISTES DES CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES MEMBRES DE LA
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

N° de délibération : 26.049 (DEL08)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1650 et 1650 A,

Vu l'article L.2121-32 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant qu'il s'agit dès lors de désigner le maire ou son adjoint comme président de la CCID ainsi que 16 membres titulaires et 16 membres suppléants,

Vu les candidatures proposées,

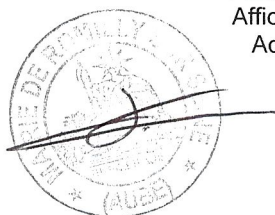
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITÉ :

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dresse deux listes de présentation des personnes susceptibles d'être nommées commissaires par le Directeur départemental des Finances Publiques, comme suit :

Président	Adam DA MOTA, maire
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Dominique BEAUJEAN	Mme Frédérique HITTLER
M. Gilles BOYEZ	Mme Sophie CORVO
Mme Virginie LAURENT	M. Denis PACHECO
M. Gilles MATHIEU	M. Jacques BEAUJEAN
Mme Marie-Thérèse LUCAS	M. Abdenasser HENINI
Mme Emilie GESNOT	Mme Pierrette MISERE
Mme Michelle CUROT	M. Gérald GROSSMAN
Mme Chantal ANTONELLI	M. Guillaume MORIN
Mme Martine LEFEVRE	Mme Micheline MILTAT (épouse LASSERRE)
Mme Florinda PERROT	M. Olivier ROTSART
Mme Aurélie SAUVAGEOT	M. Stéphane MICHEL
Mme Ghislaine DECHARTRE	M. Selim DEMIRKOL
Mme Julie DARCE	Mme Katia MILARGOS (épouse LETOLLE)
M. Franck CAMUT	Mme Géraldine DUVERNE
Mme Isabelle RUHAUT	M. Franco GONCALVES
M. Christophe BOUDIER	Mme Séverine BUDA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 7 mai 2026
Adam DA MOTA,
Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques
- Secrétariat Général
- Cabinet
- Service des Finances
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine